



FICHE TECHNIQUE SUR LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR DANS LES E.R.P.



Nous vous prions de trouver ci-dessous de l'information utile concernant des pratiques ou des phénomènes contribuant à la dégradation de la Qualité de l'Air Intérieur dans les Etablissements.

CONTEXTE :

Eviter certains comportements ou phénomènes à l'intérieur d'un établissement ou d'une pièce de vie accueillant des enfants est très important pour améliorer la Qualité de l'Air Intérieur pour le bien-être de ceux-ci.

EXPLICATION

Les valeurs guides de l'air intérieur (VGAI)

Elles sont définies comme des concentrations dans l'air d'une substance chimique en dessous desquelles aucun effet sanitaire ou aucune nuisance ayant un retentissement sur la santé n'est attendu pour la population générale en l'état des connaissances actuelles.

Une VGAI vise à définir et proposer un cadre de référence destiné à protéger la population des effets sanitaires liés à une exposition à la pollution de l'air par inhalation.

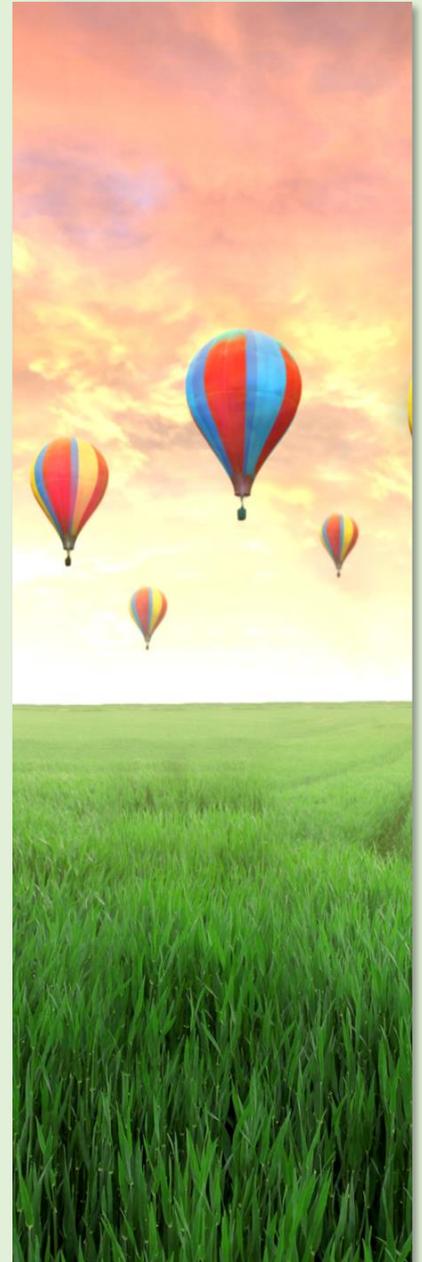
Dans le cadre de la surveillance de la Q.A.I. dans les E.R.P, des valeurs limites réglementaires ont été définies dans l'article 10 du décret n°2012 du 5 janvier 2012 :

Substances	Valeur-limite
Formaldéhyde (FA)	100 µg/m ³
Benzène (BE)	10 µg/m ³
Dioxyde de carbone (CO ₂)	Indice de confinement de niveau 5
Tétrachloroéthylène (PCE)	1250 µg/m ³

**Un indice de confinement de 5 correspond à des pics de teneur en CO₂ élevés supérieurs à 4 ppm (partie par million) et à des valeurs moyennes pendant l'occupation supérieures à 2 000 pp*

A ce jour, des valeurs-guides pour l'air intérieur sont définies réglementairement pour le formaldéhyde et le benzène.

LES VALEURS DE MESURES Q.A.I.



UNE
DOCUMENTATION
DU CABINET
TRANSITIA

FICHE TECHNIQUE SUR LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR DANS LES E.R.P.

LES VALEURS DE MESURES Q.A.I.

Les valeurs toxicologiques de référence (VTR)

Indice toxicologique qui permet, par comparaison avec l'exposition, de qualifier ou de quantifier un risque pour la santé humaine. Le mode d'élaboration des VTR dépend des données disponibles sur les mécanismes d'action toxicologique des substances et d'hypothèses communément admises.

On distingue deux types de VTR :

- « VTR sans seuil de dose » : substance provoquant des dommages au-delà d'une certaine dose, la gravité des effets est proportionnelle à la dose d'exposition
- « VTR à seuil de dose » : augmentation de la probabilité qu'un individu développe une pathologie, par un rapport à un sujet non exposé

Les valeurs limite d'exposition professionnelle (VLEP)

C'est une valeur destinée à protéger les travailleurs exposés à des substances chimiques d'éventuelles pathologies d'origine professionnelle (prévention du risque chimique).

Elle s'utilise pour des salariés dont l'exposition est directement liée aux tâches qu'ils exécutent (locaux à pollution spécifique). Elle ne s'applique pas lorsque l'exposition est due à l'environnement intérieur (émission de matériaux de construction ou de décoration...) ou extérieur (pollution du sol, circulation automobile...)

IMPACT SANTE

Les VLEP diffèrent des VTR en cela qu'elles :

- ne protègent pas forcément d'effets considérés comme non graves ou réversibles (ex : irritation)
- sont issues d'un consensus scientifique, technique et économique
- se basent sur une population de travailleurs (et non sur la population générale)

 Les VGAI ont été définies comme des concentrations dans l'air d'une substance chimique en dessous desquelles aucun effet sanitaire ou aucune nuisance ayant un retentissement sur la santé n'est attendu pour la population

 Une VGAI vise à définir et proposer un cadre de référence destiné à protéger la population des effets sanitaires liés à une exposition à la pollution de l'air par inhalation, il s'agit de contribuer à l'élaboration de recommandations à éliminer ou à réduire

FICHE TECHNIQUE SUR LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR DANS LES E.R.P.

LES VALEURS DE MESURES Q.A.I.

CONSEILS

Dans le cadre de cette surveillance, en cas de dépassement de valeur limite, les laboratoires informent les préfets des régions des établissements concernés afin que des actions puissent être mises en place. Ils peuvent s'appuyer sur le guide méthodologique de l'Ineris relatif à la conduite de mesures de second niveau en cas de dépassement des valeurs-limites du formaldéhyde, du benzène et/ou du perchloroéthylène.

L'Ineris proposera tous les 6 mois une actualisation de ces données.

De manière générale, les solutions et les actions pour améliorer la qualité de l'air intérieur sont globalement simples à mettre en œuvre : ouvrir régulièrement les fenêtres, privilégier les produits de nettoyage les moins émissifs (de qualité écologique).

PLUS D'INFOS

Pour obtenir plus d'informations :

1. <https://www.ineris.fr/fr/ineris/actualites/qualite-air-creches-ecoles-ineris-deja-collecte-plus-5000-donnees-depuis-janvier>
2. <https://www.anses.fr/fr/content/valeurs-guides-de-qualit%C3%A9-d%E2%80%99air-int%C3%A9rieur-vgai>
3. <https://www.anses.fr/fr/content/valeurs-toxicologiques-de-r%C3%A9f%C3%A9rence-vtr>
4. <http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206254>